

# Leçon 2

## Les droits et responsabilités



### QUESTIONS D'ORIENTATION

#### ❶ Quels sont mes droits et quelles sont mes responsabilités au Canada?

### BUT

Les citoyens qui vivent en démocratie ont des droits et des libertés, et ces droits s'accompagnent de responsabilités.

Dans cette leçon, les élèves discutent de leurs droits à l'école dans le cadre d'une activité napperon (ou « Placemat »). Ils créent une charte représentant la classe et réfléchissent aux responsabilités qui accompagnent leurs droits. Les élèves passent en revue les faits saillants de la *Charte canadienne des droits et libertés* et créent un schéma (ou « carte heuristique ») afin de relier leurs droits et leurs responsabilités avec le concept de démocratie. Dans l'activité de *Conclusion*, ils réfléchissent aux valeurs essentielles d'une société démocratique.

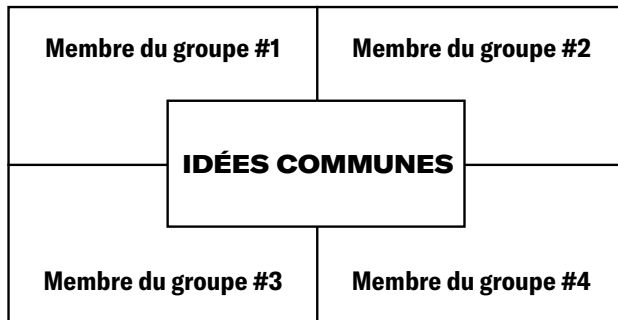
### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront...

- travailler de façon collaborative avec leurs camarades afin de discuter de leurs points de vue sur leurs droits et responsabilités à l'école, et de les comparer;
- décrire leurs droits et libertés au Canada;
- analyser les liens entre la Charte et la démocratie, ainsi que leurs responsabilités en tant que citoyens.

## Introduction

1. Divisez les élèves en groupes de quatre et remettez à chaque groupe un graphique.
2. Passez en revue le concept de « droit » et demandez aux élèves de prendre quelques minutes pour réfléchir à leurs droits et libertés en tant que membres de la communauté scolaire. Demandez à chaque groupe d'écrire une liste de droits qui devraient être garantis pour tous les élèves dans leur quadrant.



3. Demandez à chaque groupe d'inscrire une liste des idées communes au centre du graphique. Ensuite, demandez aux élèves de se déplacer et de lire les idées communes de chaque groupe. Vous pouvez aussi les passer en revue en classe.
4. Créez une charte pour toute la classe en retenant les idées communes. Demandez aux élèves de réfléchir aux responsabilités qui accompagnent leurs droits.

## Activités

1. À l'aide du fichier de diapositives 2 et de la fiche 2.1, passez en revue nos droits et libertés au Canada. Questions d'orientation :

- Qu'est-ce que la Constitution du Canada?
- Qu'est-ce que la *Charte canadienne des droits et libertés*?
- Quelles sont les sept catégories de la Charte?
- Comment les responsabilités sont-elles associées aux droits?

2. Demandez aux élèves de construire un schéma (carte heuristique) afin de présenter les éléments de la Charte qui sont en lien avec la démocratie (p. ex. la liberté d'opinion, la liberté de la presse, la liberté d'association, le droit de vote, le droit d'être candidat, les droits à l'égalité).

Chaque branche de la carte doit toucher à un article de la Charte (p. ex. le droit de vote) et se diviser en plus petites branches représentant les responsabilités connexes (p. ex. s'informer sur la politique, les partis et candidats, voter).

### NOTE AU PERSONNEL ENSEIGNANT :

Vous trouverez une référence à la carte heuristique sur le site Internet du projet ([www.voteetudiant.ca/canada](http://www.voteetudiant.ca/canada)). Exemple ici.

3. Donnez aux élèves le temps de présenter leur schéma à un partenaire avant de faire un compte rendu à la classe.

## Conclusion

Au moyen d'une discussion en classe ou du journal d'apprentissage, demandez aux élèves de répondre aux questions suivantes.

- Pourquoi est-il important d'agir comme des membres responsables de la société?
- Pourquoi l'égalité des droits est-elle essentielle en démocratie?
- Pourquoi la diversité et la tolérance politique sont-elles importantes en démocratie?
- Pourquoi la participation citoyenne est-elle nécessaire en démocratie?

## MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Tous les citoyens qui vivent en démocratie ont des droits civiques et politiques qui sont généralement définis dans un document juridique enchâssé dans la Constitution, comme une **charte des droits**. Ce document limite les pouvoirs du gouvernement, explique les libertés qui sont garanties à la population et protège les citoyens des abus de pouvoir potentiels du gouvernement.

Un **droit** est encadré par une loi ou quelque chose que nous pouvons légalement ou moralement faire ou avoir. Il faut souvent lutter pour nos droits et les revendiquer (devant les tribunaux ou en manifestant), ils sont plus rarement tout simplement octroyés.

Les droits s'assortissent de responsabilités. Une **responsabilité** est un devoir ou une obligation. Ce sont des gestes que l'on doit poser pour respecter et maintenir certains droits.

Au Canada, nos droits sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Charte du Canada est enviée partout dans le monde et représente le document constitutionnel le plus imité par d'autres nations. Elle compte sept catégories distinctes :

- **Les libertés fondamentales** qui comprennent la liberté de conscience et de religion; la liberté de pensée, de croyance, d'opinion

et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication; la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

- **Les droits démocratiques** qui comprennent le droit de tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus de voter lors d'une élection, d'être candidat en vue d'une élection, et l'obligation pour les gouvernements de tenir des élections au moins tous les cinq ans, et pour les élus de se réunir au moins une fois par année.
- **La liberté de circulation et d'établissement** permet à tout citoyen canadien de vivre et de travailler dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada. Les Canadiens ont également le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.
- **Les garanties juridiques** établissent qu'en cas d'arrestation, chacun a le droit de voir un avocat, d'être informé de ce droit et d'être jugé dans un délai raisonnable. Les Canadiens ont également le droit d'être présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.
- **Les droits à l'égalité** comprennent le droit pour tout Canadien de ne pas faire l'objet de discrimination en raison de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur de peau,

de sa religion, de son sexe, de son âge ou de ses déficiences mentales ou physiques.

- **Les droits sur les langues officielles** comprennent le droit pour tous les Canadiens de recourir à l'anglais ou au français pour communiquer avec le gouvernement fédéral.
- **Les droits à l'instruction dans la langue de la minorité** comprennent le droit pour les membres des minorités francophones et anglophones de chaque province ou territoire d'être éduqués dans leur langue maternelle sous certaines conditions.